

1968

Lettre du Père Antoine Espitallié au Vicaire-Général du Diocèse — (18-III-1868)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Lettre du Père Antoine Espitallié au Vicaire-Général du Diocèse. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1868 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DU PÈRE ANTOINE ESPITALLIÉ
AU VICAIRES-GÉNÉRAL DU DIOCÈSE

(16-III-1868)

SOMMAIRE — *Communique l'arrivée du Père Lapeyre, demandant la juridiction pour lui. — Demande quelques éclaircissements au sujet des facultés de missionnaire et curé.*

Ambriz, le 16 mars 1868.

Monsieur le Vicaire Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le sept de ce mois, il m'est arrivé, par le *Dom Pedro*, un nouveau confrère destiné à partager mes travaux à Ambriz. Il a été envoyé de notre mission du Gabon, en remplacement du R. P. Poussot, parti le mois dernier.

Le nom de ce prêtre est Fulgence Lapeyre. Vous trouverez ci-joint les feuilles de Missionnaire Apostolique qui lui ont été délivrées par la Propagande.

Mgr. José Nilo ⁽¹⁾d'Oliveira, résidant en Portugal, a déjà été prévenu de l'arrivée de ce Père. J'ose donc espérer que vous voudrez bien lui accorder la juridiction ecclésiastique pour exercer ici les fonctions du saint ministère.

Il serait allé lui-même se présenter à Loanda, mais comme il ne connaît pas encore la langue, j'ai pensé qu'il suffirait de vous prévenir par écrit de son arrivée, en vous envoyant les feuilles de Missionnaire.

(1) *Lege*: Lino.

C'est avec bonheur que je profite de cette occasion, Monsieur le Vicaire Général, pour vous demander *quelques éclaircissements*.

1° Dans la feuille de Missionnaire qui nous a été délivrée à Loanda par Monsieur le Chanoine Timóteo Pinheiro Falcão, votre prédécesseur en la haute fonction que vous remplissez, il est dit qu'il nous accorde «*veniam diffundendi religionem catholicam*», mais sans aucune explication qui fasse connaître explicitement les pouvoirs accordés. Je désirerais, en conséquence, avoir la liste détaillée de ces pouvoirs, tant ordinaires qu'extraordinaires, dont jouissent les missionnaires et curés de ce diocèse. L'éloignement où ils se trouvent de la résidence de l'autorité première du diocèse nécessite des pouvoirs spéciaux, qui me seraient utiles pour la direction des ouailles qui m'ont été confiées.

2° Il n'existe ici, à ce qu'il paraît, ni copie ni original des registres de baptêmes, mariages et enterrements qui ont été faits à Ambriz avant mon arrivée, par Monsieur le curé Ferreira. Déjà par deux fois j'en aurais eu besoin, et notamment hier pour donner un certificat de Baptême d'une fille dont le père venait de mourir. Je vous prierais donc, Monsieur le Vicaire Général, de me faire parvenir de la Chambre ecclésiastique au moins une copie authentique de ceux de ces actes qui existent à Loanda.

La paroisse d'Ambriz est en ce moment-ci visitée par la maladie. En quinze jours nous avons vu succomber six personnes, dont trois des principaux Européens de la localité. De longues années on n'avait vu une telle mortalité. Puissent du moins ces victimes avoir acquis enfin l'éternelle félicité et se reposer à jamais dans le sein de Dieu.

En attendant le bonheur de lire une réponse à ces diverses questions, veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur de l'évêché, les sentiments d'estime et de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur de me dire.

Votre très humble serviteur

Espitallié

(Pour copie conforme. *Espitallié*).

AGCSSp. — Boîte 471.